



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'efficacité du
Plan de stratégie (2011-2016)**

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Mai 2021

Québec, le 16 juillet 2021

Madame Yolaine Arseneau
Directrice générale
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du plan stratégique

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 5 mai 2021, du suivi transmis par le Cégep de la Gaspésie et des Îles le 18 décembre dernier en regard des recommandations émises en juin 2015 dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du plan stratégique. Ces dernières ont fait l'objet d'un entretien, en octobre dernier, entre ma prédécesseure de l'époque, Madame Murielle Lanciault, et le Collège afin de convenir des modalités de suivi et des nouvelles échéances qui sont maintenant officialisées dans le portrait sommaire qui lui a été acheminé.

La Commission avait recommandé au Collège « de préciser les enjeux de sa démarche d'autoévaluation, de procéder à des consultations auprès de sa communauté et de recueillir des données pertinentes et suffisantes afin de mener une analyse rigoureuse lui permettant de dégager des conclusions pertinentes et d'améliorer son processus de planification stratégique et celui lié à la réussite ». Sur la base des documents fournis par le Collège, la Commission constate, de manière générale, que le Collège a réalisé des démarches de qualité, notamment à l'occasion de l'élaboration du *Plan stratégique 2018-2023* et lors de l'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. En effet, le Collège a mené des consultations auprès de sa communauté. Il a recueilli des données pertinentes et suffisantes et en a fait une analyse rigoureuse. La Commission estime que la détermination des enjeux et leur énoncé pourraient être enrichis et que des précisions sur la nature des informations recueillies et la façon dont les conclusions sont établies auraient pu être apportées. Néanmoins, elle considère que le suivi du Collège est satisfaisant et, en conséquence, elle lève la recommandation.

Par ailleurs, la Commission s'attend à recevoir, en janvier 2022 comme convenu avec le Collège, le suivi aux deux autres recommandations formulées dans la même opération, l'une portant sur la précision de résultats attendus accompagnés d'indicateurs pour chacun des objectifs stratégiques de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, et l'autre sur la mise en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique. Les modalités de suivi à ces recommandations ont déjà été établies et une fiche, visant à faciliter le suivi, a été transmise au Collège.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Jean Gagné, directeur des études